

# REGION WALLONNE

## LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

### Modification de la composition de la C.C.A.T.M. de GEER

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2008 approuvant le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de GEER ;

Vu la délibération du Conseil communal de Geer du 03 mai 2010 actant la démission et le remplacement du président de la CCATM ;

Vu la lettre de démission du 17 avril 2010 de Monsieur Dominique SERVAIS, Président de la CCATM;

Considérant que Monsieur Dominique SERVAIS est devenu membre du Collège communal ;

Considérant que ce mandat est incompatible avec celui de président de CCATM ;

Que c'est avec raison que le Conseil communal a, dans sa délibération du 3 mai 2010, pourvu au remplacement de Monsieur SERVAIS ;

Considérant que le Conseil communal a désigné Monsieur Guy-Joseph BOURGUIGNON, actuel membre effectif représentant les intérêts énoncés à l'article 7, § 3, 5<sup>ème</sup> alinéa du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie en tant que président de la CCATM ;

Que le Conseil communal a désigné son suppléant, Mr Marc DUFOUR, comme effectif à la place de ce dernier ;

Considérant que le Conseil communal a désigné Mr SERVAIS en tant que 2<sup>ème</sup> suppléant de Monsieur Francis CAPRASSE lesquels représentent la majorité dans le quart communal ;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décretaal ;

### A R R E T E :

Article 1<sup>er</sup> - La modification de la composition de la CCATM de GEER, telle qu'elle est contenue dans la délibération du Conseil communal du 3 mai 2010 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de président de Monsieur Dominique SERVAIS, de membre effectif de Monsieur Guy-Joseph BOURGUIGNON et au mandat de suppléant de Monsieur Marc DUFOUR.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

#### Président de la CCATM :

Monsieur Guy-Joseph BOURGUIGNON

#### Représentants du quart communal :

Effectifs	Suppléants
Michel DOMBRET	Didier LERUSSE
Francis CAPRASSE	Raphaël STEYER - Dominique SERVAIS (2)
Yves FALLAIS	Martine BOLLINNE

#### Représentants du secteur « hors politique » :

Effectifs	Suppléants
Martine DRAUX	Myrienne YERNA
Patrick MENTEN	Anne DELATHUY
Jean-Luc DOCQUIER	/
Catherine HERENG	Pierre LORENZI
Pierre LABYE	Marie-Louise DIGNEF
Marc DUFOUR	/
Frédéric DUBRU	Isabelle PONTECAILLE
Emmanuel PIRLOT	Renaud LINSMEAU
Willy MARTIN	/

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au Collège communal.

Fait à Namur, le

- 6 JUIL. 2010



Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de  
la Mobilité,

Philippe HENRY